

Nous devons promouvoir nos connaissances et notre savoir-faire en agriculture ainsi que notre production alimentaire. Si nous envoyons des délégués compétents sur les marchés mondiaux, nous pourrions sans doute trouver bien d'autres débouchés pour divers produits canadiens. Le ministère de l'Agriculture des États-Unis a envoyé au Moyen-Orient des experts qui ont découvert là-bas d'énormes débouchés pour leurs produits alimentaires et, en augmentant leur capacité de production industrielle, les Américains ont permis à leurs agriculteurs d'avoir accès à un marché gigantesque. Ils ont accordé des prêts à ces pays pour leur permettre d'acheter des produits alimentaires à long terme.

● (1440)

A moins que nous ne suivions l'exemple de certains pays, comme nous l'avons fait dans les années 50, époque où nous étions passé maîtres dans l'art de trouver de nouveaux débouchés, nous constaterons peut-être que la Canagrex sera incapable d'affronter ces pays qui appliquent actuellement d'excellents programmes et qui nous concurrencent.

Il existe au Canada un très grand nombre de groupes d'agriculteurs et d'exportateurs compétents. Actuellement, ils disposent de moyens très limités. Par exemple, l'Office de commercialisation du porc de l'Alberta a obtenu certains succès malgré un budget très limité.

**M. Whelan:** Il y a un office de commercialisation du porc en Alberta?

**M. Schellenberger:** C'est un véritable office de commercialisation, et non un simple organisme de gestion de l'offre. Il a réussi à décrocher des contrats au Japon. Il a envoyé un émissaire en Nouvelle-Zélande, lequel a trouvé preneur pour une cargaison de porcs. Depuis des années, nous importons une quantité appréciable d'agneau de Nouvelle-Zélande, mais il n'y a pas de réciprocité, pas de produits canadiens, comme le porc, vendus sur ce marché.

**M. Whelan:** Le Canada a toujours vendu du porc à la Nouvelle-Zélande.

**M. Schellenberger:** Si nous allouions des fonds pour la gestion des commissions qui ont connu le succès sous la direction de nos meilleurs exportateurs privés, elles pourraient accroître leur activité et aider les ambassades commerciales partout dans le monde à trouver de nouveaux débouchés pour nos produits.

Compte tenu des fonds qu'on alloue en vertu du bill, nous devrions nous demander sérieusement si on ne pourrait pas les dépenser de façon que les agriculteurs en bénéficient davantage. J'éprouve une certaine inquiétude à la lecture de l'article 14 où l'on fait état de sa mission et de ses pouvoirs, car ils me semblent beaucoup trop vastes pour une société commerciale. Si Canagrex n'aime pas les produits des agriculteurs, ces règlements l'habiliteraient à s'engager dans cette activité. Par exemple, la Saskatchewan a maintenant 165,000 quarts dans la banque foncière. Si Canagrex était d'avis que les produits des agriculteurs de cette province ne pouvaient pas être vendus, en vertu du bill elle pourrait, présumément, s'approprier les terres et les cultiver. D'après le paragraphe 14(1), Canagrex peut:

a) acheter des produits agricoles et alimentaires et procéder à toute opération sur eux, notamment conditionnement, transformation, entreposage, expédition, assurance, importation, exportation ou vente;

### *Société Canagrex—Loi*

Selon la théorie qui veut que le contrôle centralisé soit ce qu'il y a de mieux, Canagrex pourrait en venir à concurrencer les coopératives privées, les broyeur et les conserveurs. Je ne sais pas si nous, en tant que gouvernement, pouvons lui laisser autant de latitude. L'article dispose ensuite que Canagrex peut:

g) acquérir ou prendre en location et détenir des biens meubles et immeubles dans le cadre de ses activités . . .

«Détenir», de toute évidence, signifie exproprier. Le bill ouvre à Canagrex une vingtaine de possibilités. Il lui donne le droit de faire tout ou presque tout ce que, dans sa sagesse, il juge nécessaire pour en faire une meilleure agence d'exportation. Tous les partis devraient vérifier de près la liberté d'action que le bill laisse à la société.

En conclusion, nous réclamons une orientation à long terme dans l'industrie agricole. Les agriculteurs ont en ce moment de sérieuses difficultés à équilibrer leur budget. On demande aux agriculteurs de produire davantage et leurs coûts augmentent plus vite que leurs rentrées. Même si les agriculteurs sont en situation de produire, ils ne pourront pas acheminer leurs produits vers les ports si nous ne prenons pas les initiatives qu'il faut en matière de transport. Nous importons de plus en plus d'aliments au Canada, mais nous avons la capacité et les moyens de recherche nécessaires pour en produire la plus grande partie chez nous. Il nous faut des initiatives, mais elles ne viennent ni du ministre de l'Agriculture ni du gouvernement. J'espère que nous trouverons un secteur rentable quand nous prendrons le pouvoir et que nous parviendrons à prendre des initiatives dans les quelques années qui suivront.

Les agriculteurs ont compris la nécessité d'exporter. Ils savent qu'ils ont tout intérêt à exporter davantage, mais comme cela s'est vu au cours des dernières années, si nous laissons tomber nos effectifs à 8 ou 9 représentants seulement dans le monde entier, il est certain que les organismes agricoles diront qu'il faut mettre Canagrex à l'épreuve. Voilà pourquoi le ministre a pu recueillir un certain appui pour son bill. Nous étudierons très minutieusement cette mesure à l'étape du comité et nous nous efforcerons de la modifier au besoin.

**L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre):** Monsieur l'Orateur, je désire traiter de deux points précis du bill C-85 constituant la société Canagrex, soit le rôle de Canagrex, et l'effet que son existence et ses pouvoirs étendus vont avoir sur le secteur de la production alimentaire et sur ses relations avec les consommateurs.

Mon parti ne s'est jamais opposé par principe à la création de sociétés de la Couronne. A diverses reprises nous avons appuyé la constitution de sociétés de la Couronne, et nous avons même contribué à la création de la Banque du Canada, de Radio-Canada, du CN et d'autres. Mais il est indispensable qu'on fixe un rôle tout à fait clair à une société de la Couronne avant de s'exposer aux dépenses et aux bouleversements que sa création peut entraîner.

C'est dans ce cadre que je voudrais examiner le rôle de Canagrex, sous l'angle en particulier des mécanismes et moyens existants d'exportation. Qu'est-ce que Canagrex peut faire que le secteur privé ne fait pas ou ne peut faire, à condition de fonctionner dans une ambiance favorable? Pousant plus loin, comment Canagrex peut-elle servir d'appoint et de couronnement à l'activité du secteur privé, dans l'exportation des produits alimentaires, en ce moment?